

**ARRETE N°2025-53**

**DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**

-----  
**A MONSIEUR Thierry MAILLOT**

**CONSEILLER DELEGUE EN CHARGE DES ANIMATIONS, DE LA VIE  
ASSOCIATIVE ET DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE**

Nous, Maire de Valentigney,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection du Maire en date du 03 juillet 2020,

**Vu** la délibération n°2020-31 du 03 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à huit ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection des adjoints en date du 03 juillet 2020,

**Vu** le procès-verbal de l'élection de Madame Lise VURPILLOT, 2<sup>ème</sup> adjointe en date du 24 février 2021,

**Vu** la délibération n°2024-23 fixant le nombre d'adjoint au Maire à sept.

**Considérant** qu'il est nécessaire de respecter l'ordre d'inscription des adjoints sur la liste présentée au conseil municipal, que le maire peut sous sa responsabilité et sa surveillance déléguer une partie de ses fonctions à un adjoint ;

**Considérant** la volonté de Monsieur le Maire de seconder les adjoints dans certaines des missions qu'il leur a délégué à des conseillers municipaux ;

**Considérant** le décès de Monsieur Bernard COQU, Conseiller Municipal en charge des sport et du monde associatif ;

|                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>025-262506413-20250317-2025-53-AI<br>Date de télétransmission : 19/03/2025<br>Date de réception préfecture : 19/03/2025 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de rapporter l'arrêté n°2021- 40 du 9 avril 2021 afin de modifier les fonctions et signatures dont Monsieur Thierry MAILLOT bénéficiait par le dit arrêté ;

L'arrêté n°2021-40 en date du 9 avril 2021 est rapporté et modifié comme suit :

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Le Maire donne délégation, **à compter du 17 mars 2025**, sous sa surveillance et sa responsabilité, ainsi que sous celle de Madame Lise VURPILLOT, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire en charge de la Cohésion Social, du Logement et de l'Urbanisme, à Monsieur Thierry MAILLOT, conseiller municipal délégué, toutes fonctions et signatures relatives aux sports, à la vie associative, aux animations et au développement numérique, soit :

- Equipements sportifs (stades, gymnases, salles spécialisées, aires de jeux, centre hippique...),
- Animations et manifestations sportives,
- Liens avec l'OMS,
- Relations avec les associations sportives et les partenaires extérieurs (Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports, Education Nationale...),
- Sport pour tous,
- Organisation des manifestations a caractère associatif et ludique
- Partenariat Ville Amie des Enfants UNICEF.
- Proposition de projet d'animations thématiques (la journée citoyenne)
- Développement numérique

### **Article 2 :**

Monsieur Thierry MAILLOT, assurera également la signature des courriers, des documents et actes administratifs relevant de cette délégation de fonctions qui sont énoncées à **l'article 1** ci-dessus.

### **Article 3 :**

Les délégations ainsi accordées subsisteront tant qu'elles ne seront pas rapportées par un nouvel arrêté.

### **Article 4 :**

Le présent arrêté, transcrit au registre des arrêtés, est applicable dès sa transmission en Sous-Préfecture, affichage et sa notification à l'intéressé.

### **Article 5 :**

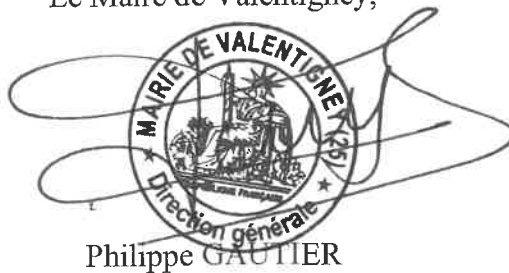
La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication ou notification et de sa transmission à la Sous-Préfecture de Montbéliard.

025-262506413-20250317-2025-53-AI  
Date de télétransmission : 19/03/2025  
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Fait à Valentigney le 17 mars 2025

Le Maire de Valentigney,



Philippe GAUTIER

Notifié le : 17 mars 2025

Le Conseiller délégué,



Thierry MAILLOT

Publié le : 19 mars 2025

Transmis à la sous-préfecture le : 19 mars 2025

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du **Juridiction administrative** compétent dans les 2 mois à partir de la publicité ou de la notification de la décision et de la transmission en Sous-Préfecture du présent arrêté.

Accusé de réception en préfecture  
025-202506419-20250317-2025-53-AI  
Date de télétransmission : 19/03/2025  
Date de réception en préfecture : 19/03/2025



Accusé de réception en préfecture  
025-262506413-20250317-2025-53-AI  
Date de télétransmission : 19/03/2025  
Date de réception préfecture : 19/03/2025